

3.

COMPTES DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2052-SD 2024
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : A.COACH - SIREN : 794274589										Néant ☐	
		Exercice N						Exercice (N-1)			
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		TOTAL					
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises	FA		FB		FC					
	Production vendue - biens	FD		FE		FF					
	Production vendue - services	FG		FH		FI		19 178			
	Chiffre d'affaires nets	FJ		FK		FL		19 178			
	Production stockée					FM					
	Production immobilisée					FN					
	Subventions d'exploitation					FO					
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges (9)					FP					
	Autres produits (1) (11)					FQ			1		
	TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (2) (I)						FR		19 179		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)					FS					
	Variation de stocks (marchandises)					FT					
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)					FU					
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)					FV					
	Autres achats et charges externes (3) (6bis)					FW	2 393	8 126			
	Impôts, taxes et versements assimilés					FX					
	Salaires et traitements					FY					
	Charges sociales (10)					FZ					
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements (dont montant de l'amortissement du fonds de commerce)	HS		GA	1 227	975			
			- dotations aux provisions		GB						
		Sur actif circulant : dotations aux provisions				GC					
		Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD		22 297			
	Autres charges (12)					GE	1				
	TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (4) (II)						GF	3 621	31 398		
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	-3 621	-12 219		
PRODUITS FINANCIERS	Bénéfice attribué ou perte transférée				(III)	GH					
	Perte supportée ou bénéfice transféré				(IV)	GI					
	Produits financiers de participations (5)					GJ					
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK					
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	1 795				
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM					
	Différences positives de change					GN					
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO					
	TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)						GP	1 795			
	CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions					GQ				
Intérêts et charges assimilées (6)					GR						
Différences négatives de change					GS						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT						
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)						GU					
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	1 795				
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II-III-IV+V-VI)						GW	-1 826	-12 219			

A.Coach

SAS au capital de 1.000 €

Siège social : 23, rue Clauzel – 75009 Paris

Immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 794 274 589

DECISION DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 28 MAI 2024

La soussignée :

Madame Patricia ALEXANDRE, épouse CARRE, née le 2 octobre 1957, à Epernay (51), de nationalité française, habitant au 23, rue Clauzel – 75009 PARIS, mariée,

Ci-après dénommée l'« Associé Unique »,

Décide de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du rapport de gestion,
2. Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et affectation du résultat,
3. Distribution de dividendes,
4. Pouvoirs pour formalités.

Première résolution

Après avoir entendu le rapport de gestion présenté par le Président sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023, l'associé unique approuve ces rapports, tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que la gestion de la société telle qu'elle ressort desdits rapports et des comptes.

Deuxième résolution

L'associé unique, après avoir examiné les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023, approuve ces comptes tels qu'ils lui ont été présentés.

Il constate que ces comptes font ressortir pour l'exercice écoulé une perte de (1.826) euros, qu'il décide d'affecter au compte "Report à nouveau" dont le solde passe à 120.071 euros.

Troisième résolution

L'associé unique, décide de distribuer des dividendes à hauteur de 120.000 euros qui seront prélevés sur le compte "Report à nouveau" dont le solde passe à 71 euros.

Dernière résolution

Tous pouvoirs sont conférés aux porteurs d'extraits ou de copies du procès-verbal constatant ses délibérations à l'effet d'accomplir tous dépôts et publications y afférents.

Patricia CARRE

Associé unique

P. Alexandre - Carre

1. BILAN – ACTIF

Désignation de l'entreprise A.COACH - SIREN : 794274589					Néant ☐			
Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois 12					N-1			
			Exercice N clos le 31/12/2023		N-1			
			Brut		Amortissements, provisions			
			Net		Net			
Capital souscrit non appelé			TOTAL (I)		AA			
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement	AB		AC			
		Frais de développement	CX		CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG			
		Fonds commercial (1)	AH		AI			
		autres immos incorporelles	AJ		AK			
		Avances et acomptes sur immo. incorporelles	AL		AM			
	Immobilisations corporelles	Terrains	AN		AO			
		Constructions	AP		AQ			
		Install. techniques, matériel et outillages industriels	AR		AS			
		Autres immos corporelles	AT	5 668	AU	4 104	1 564	
		Immos en cours	AV		AW			
		Avances et acomptes	AX		AY			
	Immobilisations financières (2)	Participations évaluées selon méthode équivalence	CS		CT			
		Autres participations	CU		CV			
		Créances rattachées à participations	BB		BC			
Autres titres immobilisés		BD		BE				
Prêts		BF		BG				
Autres immobilisations financières		BH		BI				
Total (II)			BJ	5 668	BK	4 104	1 564	1 459
Actif circulant	Stocks	Matières premières, approvisionnements	BL		BM			
		En cours de production de biens	BN		BO			
		En cours de production de services	BP		BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
		Marchandises	BT		BU			
	Créances	Avances et acomptes sur commandes	BV		BW			
		Clients et comptes rattachés (3)	BX		BY			
		Autres créances (3)	BZ	3 978	CA	3 978	3 501	
	Divers	Capital souscrit appelé, non versé	CB		CC			
		V.M.P. (dont actions propres:)	CD		CE			
Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	207 434	CG	207 434	210 752		
	Charges constatées d'avance (3)	CH		CI				
	Total (III)	CJ	211 412	CK	211 412	214 252		
	Frais d'émission d'emprunts à évaluer (IV)	CW						
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM						
	Ecart de conversion actif (VI)	CN						
Total général (I à VI)			CO	217 080	1A	4 104	212 976	215 711
(1) Droit au bail			(2) à moins d'un an	CP		(3) à + d'1 an	CR	0
Clause de réserve de propriété - immob.				stocks		créances		

2. BILAN – PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2024
 ADAPTÉ POUR LA
 TÉLÉDÉCLARATION
 PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : A. COACH - SIREN : 794274589					Néant ☐			
					Exercice N		Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) (dont versé : 1 000)			DA	1 000	1 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB				
	Ecart de réévaluation (2) (dont écart d'équivalence EK)		DC					
	Réserve légale (3)			DD	200	200		
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE	200	200		
	Rés. réglementées (3) (dont rés. spéciale provision pour fluctuation cours) B1)		DF					
	Autres réserves (dont relat. achat œuvres orig. artistes vivants) EJ)		DG					
	Report à nouveau			DH	121 897	130 998		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	-1 826	-9 101		
	Subventions d'investissement			DJ				
	Provisions réglementées			DK				
	TOTAL (I)			DL	121 471	123 297		
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM				
	Avances conditionnées			DN				
TOTAL (II)			DO					
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	22 297	22 297		
	Provisions pour charges			DQ				
TOTAL (III)			DR	22 297	22 297			
Dettes (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS				
	Autres emprunts obligataires			DT				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU				
	Emprunts et dettes financières divers (dont emprunts participatifs) EI)		DV	69 208	70 117			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX				
	Dettes fiscales et sociales			DY				
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ				
	Autres dettes			EA				
Compte de régl.	Produits constatés d'avance (4)			EB				
	TOTAL (IV)			EC	69 208	70 117		
TOTAL (V)			ED					
Ecart de conversion passif			EE	212 976	215 711			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	212 976	215 711			
Renvois	(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital		1B				
	(2)	dont	- Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C				
			- Écart de réévaluation libre	1D				
			- Réserve de réévaluation (1976)	1E				
	(3)	Dont réserve réglementée des plus-values à long terme		EF				
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	69 208	70 117		
	(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH				

Certifié conforme par le
 président
 le 28/06/2024
 L. ALBERTO - P.A.

5. IMMOBILISATIONS

DGFIP N° 2054-SD 2024
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>A.COACH</u>										Néant ☐				
CADRE A - IMMOBILISATIONS						Valeur brute des Immos au début de l'exercice		Augmentations						
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultat d'une mise en équivalence		Aquisitions, créations, apports et virements de poste à poste				
INCORP.	Frais d'établissement et de développement					TOTAL I	CZ		D8		D9			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles					TOTAL II	KD		KE		KF			
CORPORELLES	Terrains						KG		KH		KI			
	Constructions	Sur sol propre	dont composants	L9		KJ		KK		KL				
		Sur sol d'autrui	dont composants	M1		KM		KN		KO				
		Installations générales, agencements, aménagements des constructions	dont composants	M2		KP		KQ		KR				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels					dont composants	M3		KS		KT		KU	
	Installations générales, agencements, aménagements divers						KV		KW		KX			
	Matériel de transport						KY		KZ		LA			
	Matériel de bureau et mobilier informatique						LB	6 732	LC		LD	1 333		
	Emballages récupérables et divers						LE	0	LF		LG	0		
	Immobilisations corporelles en cours						LH		LI		LJ			
	Avances et acomptes						LK		LL		LM			
	TOTAL III						LN	6 732	LO		LP	1 333		
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence						8G		8M		8T		
Autres participations						8U		8V		8W				
Autres titres immobilisés						1P		1R		1S				
Prêts et autres immobilisations financières						1T		1U		1V				
TOTAL IV						LQ		LR		LS				
Total général (I + II + III + IV)							ØG	6 732	ØH		ØJ	1 333		
CADRE B - IMMOBILISATIONS						Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale ou évaluation par mise en équivalence				
						Par virement de poste à poste		Par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultat d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice				
INCORP.	Frais d'établissement et de développement					TOTAL I	IN		CØ		DØ		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles					TOTAL II	IO		LV		LW		1X	
CORPORELLES	Terrains						IP		LX		LY		LZ	
	Constructions	Sur sol propre				IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui				IR		MD		ME		MF		
		Inst. Générales, agencements, aménagements des constructions				IS		MG		MH		MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels						IT		MJ		MK		ML	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers				IU		MM		MN		MO		
		Matériel de transport				IV		MP		MQ		MR		
		Matériel bureau et informatique, mobilier				IW		MS	2 397	MT	5 668	MU		
		Emballages récupérables et divers				IX		MV	0	MW	0	MX		
	Immobilisations corporelles en cours						MY		MZ		NA		NB	
	Avances et acomptes						NC		ND		NE		NF	
	TOTAL III						IY		NG	2 397	NH	5 668	NI	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence						IZ		ØU		M7		ØW
Autres participations						IO		ØX		ØY		ØZ		
Autres titres immobilisés						I1		2B		2C		2D		
Prêts et autres immobilisations financières						I2		2E		2F		2G		
TOTAL IV						I3		NJ		NK		2H		
Total général (I + II + III + IV)							I4		ØK	2 397	ØL	5 668	ØM	

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : A. COACH						Néant ☒
Exercice N clos le 31/12/2023						
CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice {(col. 1 – col. 2) – col. 5} (5)
	Augmentation du montant brut immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Montant des suppléments amortissement (2)	Fraction résid. corresp. aux éléments cédés (3)	Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
	1	2	3	4	5	
1	Concessions, brevets et droits similaires					
2	Fonds commercial					
3	Terrains					
4	Constructions					
5	Installations techniques mat. et out. Industriels					
6	Autres immobilisations corporelles					
7	Immobilisations en cours					
8	Participations					
9	Autres titres immobilisés					
10	TOTAUX					
(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du CGI et figurent à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation. (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement. (4) Ce montant comprend : - le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4; - le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051-SD), à la ligne « Provisions réglementées ».						
CADRE B		DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL				
1 - Fraction incluse dans la provision spéciale au début de l'exercice						-
2 - Fraction rattachée au résultat de l'exercice						=
3 - Fraction incluse dans la provision spéciale en fin d'exercice						
Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale. Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan. De même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation. Ligne 2 : inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.						

6. AMORTISSEMENTS

DGFIP N° 2055-SD 2024
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>A. COACH</u>										Néant ☐		
CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)												
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES					Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais établissement et développement					CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial					RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles					PE		PF		PG		PH	
TOTAL I					RK		RM		RN		RO	
Terrains					PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre				PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui				PR		PS		PT		PU	
	Inst. Générales, agencements et aménagements des constructions				PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels					PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. Générales, agencements, aménagements divers				QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport				QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier				QL	5 273	QM	1 227	QN	2 397	QO	4 104
	Emballages récupérables et divers				QP	0	QR	0	QS	0	QT	0
TOTAL II					QU	5 273	QV	1 227	QW	2 397	QX	4 104
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)					ØN	5 273	ØP	1 227	ØQ	2 397	ØR	4 104
CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES												
Immobilisations amortissables		DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice				
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel					
Frais d'établissements		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6				
Fonds commercial		RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV				
Autres immobilisations incorporelles		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1				
TOTAL I		RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD				
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8				
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6				
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4				
	Installations gales., agents. et aménag.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2				
Installations techniques, matériel et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9				
Autres immob. Corporelles	Inst. gales., agenc. et aménagements divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7				
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5				
	Matériel de bureau, informatique, mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3				
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1				
TOTAL II		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8				
Frais d'acquisition de titres de participation - TOTAL III		NL			NM			NO				
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV				
TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ (NP+NQ+NR)		NW			NY			NZ				
TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ (NS+NT+NU)												
TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ (NW-NY)												
CADRE C MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES												
				Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice		
Frais d'émission d'emprunts à étaler								Z9		Z8		
Primes de remboursement des obligations								SP		SR		

7. PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056-SD 2024
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>A. COACH</u>						Néant ☐	
NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice		
		1	2	3	4		
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers	3T	TA	TB	TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II du CGI)	3U	TD	TE	TF		
	Provisions pour hausse des prix	3V	TG	TH	TI		
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM		
	Autres provisions réglementées	3Y	TP	TQ	TR		
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4	4G	4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S		
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A		
	Provisions pour impôts	5B	5C	5D	5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations	5	5H	5J	5K		
	Provisions pour gros entretiens et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer	5R	5S	5T	5U		
	Autres provisions pour risques et charges	5V	22 297	5W	5X	22 297	
	TOTAL II	5Z	22 297	TV	TW	22 297	
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	Sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D	
		- corporelles	6E	6	6G	6H	
		- titres mis en équivalence	Ø2	Ø3	Ø4	Ø5	
		- titres de participations	9U	9V	9W	9X	
		- autres immobilisations financières	Ø6	Ø7	Ø8	Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S		
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W		
	Autres provisions pour dépréciation	6X	6Y	6Z	7A		
	TOTAL III	7B		TY	TZ	UA	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	22 297	UB	UC	22 297	
Dont dotations et reprises	- d'exploitation		UE	UF			
	- financières		UG	UH			
	- exceptionnelles		UJ	UK			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5ème du CGI						10	

PROVISIONS POUR HAUSSE DES PRIX				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

AUTRES PROVISIONS RÉGLEMENTÉES				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

PROVISIONS POUR IMPÔTS				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice
Litige IODA Group	22 297	0	0	22 297

AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

AUTRES PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

8.

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

DGFIP N° 2057-SD 2024
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>A.COACH</u>										Néant ☐			
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES				MONTANT BRUT		À 1 AN AU PLUS		À PLUS D'UN AN			
						1		2		3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL				UM		UN					
	Prêts (1) (2)	UP				UR		US					
	Autres immobilisations financières	UT				UV		UW					
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA											
	Autres créances clients	UX											
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie	(	Provisions pour dépréciation antérieurement constituée	UO	)	Z1							
	Personnel et comptes rattachés	UY											
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ											
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM				821	821	0				
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB				3 157	3 157	0				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN										
		Divers	VP				0	0	0				
	Groupe et associés (2)	VC											
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR											
	Charges constatées d'avance	VS											
TOTAUX						VT	3 978	VU	3 978	VV	0		
RENOIS	(1)	Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice				VD						
			- Remboursements obtenus en cours d'exercice				VE						
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)					VF						
CADRE B		ÉTAT DES DETTES				Montant brut		À 1 an au plus		À plus d'1 an et 5 ans au plus		À plus de 5 ans	
						1		2		3		4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y											
Autres emprunts obligataires (1)		7Z											
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)		à 1 an maximum à l'origine				VG							
		à plus d'1 an à l'origine				VH							
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A				0	0	0	0				
Fournisseurs et comptes rattachés		8B											
Personnel et comptes rattachés		8C											
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D											
État et autres collectivités publiques		Impôts sur les bénéfices				8E							
		Taxe sur la valeur ajoutée				VW							
		Obligations cautionnées				VX							
		Autres impôts, taxes et assimilées				VQ							
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J											
Groupe et associés (2)		VI				69 208	69 208	0	0				
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K											
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie		Z2											
Produits constatés d'avance		8L											
TOTAUX						VY	69 208	VZ	69 208	0	0		
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice				VJ			(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés, personnes physiques	VL		
	Emprunts remboursés en cours d'exercice				VK								

Désignation de l'entreprise : A. COACH				Formulaire déposé au titre de l'IR		ET			Néant ☐		
Exercice N clos le 31/12/2023											
I. RÉINTÉGRATIONS											
BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE											
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés								WA		
	Avantages personnels non déduc. (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)								WD		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)								WF		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option								RA		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)								WI		
	Amendes et pénalités								WJ		
	Charges à payer liées à des états ou territoires non coopératifs non déductibles								XX		
	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)								XZ		
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI								XY		
	Impôt sur les sociétés								I7		
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE				WL	Résultats bénéficiaires visés à l'art. 209B du CGI		L7		K7	
Régimes particuliers / impositions différées	Moins-values nettes à long terme								- Imposées au taux de 15% ou 19% (12,8% pour les entreprises soumises à l'IR)	I8	
									- Imposées au taux de 0%	ZN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées pendant les exercices antérieurs								- Plus-values nettes à court terme	WN	
									- Plus-values soumises au régime des fusions	WO	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)										XR	
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT		Intérêts excédentaires		SU	Zones d'entreprises		SW		WQ		
Quote part de 12% des plus-values à taux zéro										MB	
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage										Y1	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage										Y3	
TOTAL I										WR	
II - DÉDUCTIONS										WS	1 826
PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE										WT	
Quote-part dans les pertes subies par une sté de personnes ou un G.I.E.										WU	
Prov. et charges à payer non déduc., antér. taxées et réinté. ds les résultats comptables de l'exerc.										WV	
Régime d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme								- Imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'IR)	WH	
									- Imposées au taux de 0 %	WP	
									- Imposées au taux de 19 %	WW	
									- Imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieure	XB	
									- Imputées sur les déficits antérieurs	IF	
	Autres plus-values imposées au taux de 19%								WZ		
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée								XA		
	Régime des sociétés mères et des filiales / Produit net des actions et parts d'intérêts: () Quote-part des frais et charges à déduire des produits nets de participation								2A		
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)								ZX		
	Oérations autorisées au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-Mer										ZY
Mesures d'incitation	Majoration d'amortissement										XD
	Abattement sur le bénéfice et exonérations	Reprise d'entreprises en difficulté (art.44 septies)	K9		Entreprises nouvelles (art.44 sexies)	L2		J.E.I. (art. 44 sexies A)	L5		XF
					S.I.L.C. (art. 208C)	K3		Zone de restructuration de la défense (art.44 terdecies)	PA		
		ZFU - TE (art. 44 octies A)	QV		Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	1F		Zone franche d'activité nouvelle génération (art 44 quaterdecies)	XC		
		Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP		Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC		Zone de développement prioritaire (art 44 septdecies)	PB		
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)										XS
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé (Ex. 2)	Dont déduction exceptionnelle (art.39 decies)		X9		Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art.39 decies E)		YH		)	XG	
	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies A)		YA		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies C)		YC				
	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies B)		YB		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies D)		YD				
	Dont déductions exceptionnelles (art 39 decies F)		YI		Créance dégagée par le report en arrière de déficit		ZI				
	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies G)		YL								
	Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										Y2
TOTAL II										XH	1 826
III - RÉSULTAT FISCAL											
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables.								Bénéfice (I - II)	XI		
								Déficit (II-I)	XJ	1 826	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)								ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)									XL		
RÉSULTAT FISCAL - BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT (ligne XO)								XN		XO	1 826

DÉTAIL DES RÉINTÉGRATIONS DIVERSES	

DÉTAIL DES DÉDUCTIONS DIVERSES	

10.

DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES
 DGFIP N° 2058-B-SD 2024
 ADAPTÉ POUR LA
 TÉLÉDÉCLARATION
 PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>A.COACH</u>				Néant ☐	
I. SUIVI DES DÉFICITS					
Déficit restant à reporter au titre de l'exercice précédent				K4	13 454
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4bis	Nombre d'opérations sur l'exercice		K4ter	
Déficits imputés (report lignes XB et XL du tableau 2058A)				K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)				K6	13 454
Déficit de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)				YJ	1 826
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)				YK	15 280
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés				ZT	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT					
(à détailler ci-dessous)			Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles			ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges					
Total des provisions pour risques et charges			8X	8Y	
Provisions pour dépréciation					
Total des provisions pour dépréciation			9D	9E	
Charges à payer					
Total des provisions pour charges à payer			9K	9L	
Totaux (Cadre III)			YN	YO	
Totaux à reporter au tableau 2058-A			ligne WI		ligne WU
CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)					
Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations		Montant net à la fin de l'exercice
	L1				

11. TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N° 2058-C-SD 2024
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>A.COACE</u>										Néant ☐			
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie			ØC	130 998		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves		- Réserves légales	ZB		
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie			ØD	-9 101					- Autres réserves	ZD		
	Prélèvements sur les réserves			ØE				Dividendes			ZE		
								Autres répartitions			ZF		
	Total I			ØF	121 897			Report à nouveau			ZG	121 897	
										Total II		ZH	121 897
RENSEIGNEMENTS DIVERS													
										Exercice N		Exercice N-1	
ENGAGEMENTS	Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail			J7					YQ				
	Engagements de crédit-bail immobilier								YR				
	Effets portés à l'escompte et non échus								YS				
DÉTAIL DES POSTES	AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	Sous-traitance								YT			
		Locations, charges locatives et de copropriété (dont loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois			J8					XQ	30		
		Personnel extérieur à l'entreprise								YU			
		Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)								SS	408	5 769	
		Retrocessions d'honoraires, commissions et courtages								YV			
	IMPÔTS ET TAXES	Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles			ES					ST	1 955	2 357	
		Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau 2052								ZJ	2 393	8 126	
		Taxe professionnelle, CFE, CVAE								YW			
		Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers			ZS					9Z			
		Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau 2052								YX			
TVA	Montant de la TVA collectée								YY		3 859		
	Montant de la TVA déductible comptabilisée au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations								YZ	211	1 411		
DIVERS	Montant brut des salaires								ØZ				
	Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition								ØS				
	Taux d'intérêts le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société								ZK				
	Numéro de centre de gestion agréé			XP			Filiales et participations : liste au 2059G prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI		ZR	Non			
	Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								RG				
	Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur								RH				
RÉGIME DE GROUPE	Société: résultat comme si elle n'avait jamais été membre			JA			Plus values à 15%		JK		Plus values à 0%	JL	
							Plus values à 19%		JM		Imputations	JC	
	Groupe : résultat d'ensemble			JD			Plus values à 15%		JN		Plus values à 0%	JO	
							Plus values à 19%		JP		Imputations	JF	
	Si vous relevez du régime de l'intégration fiscale : indiquer 1 si société mère ou 2 si société filiale								JH		N° SIRET société mère	JJ	

Désignation de l'entreprise : A. COACHNéant ☐

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE (IMMOBILISATIONS)

Nature et date d'acquisition des éléments cédés		Valeur d'origine	Valeur nette réévaluée	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements	Valeur résiduelle
1		2	3	4	5	6
1	Ordinateur	19/03/2017	2 397	2 397		0
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12						

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées

Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 %
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
7		8	9	10			11
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							
11							
12							
13	Fraction résiduelle de la provision spéciale réévaluée afférente aux éléments cédés						
14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés						
15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale						
16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement						
17	Provisions pour dépréciation des titres relevant PMVLT devenues sans objet...						
18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant PMVLT						
19	Divers (détails à donner en extension 2)						
TOTAL							
Cadre A : + ou - valeur nette à court terme			A	B			C
Cadre B : + ou - valeur nette à long terme (ventilation par taux)							
Cadre C : autres plus-values taxables à 19%							

Autres éléments : divers		Qualification fiscale des PV ou MV réalisées			Plus-values taxables à 19 %
		Court terme	Long terme		
			19 %	15 % ou 12,8 %	
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					

[illegible]

14. SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME

DGFiP N° 2059-C-SD 2024
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise <u>A. COACH</u>				Néant ☒							
Entreprises soumises à l'IS ou à l'IR: Rappel de la plus ou moins value nette de l'exercice relevant du taux de 15 % ou 12,8%											
Entreprises soumises à l'IS: Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilière non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis)											
Entreprises soumises à l'IS: Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art.219 la sexies-0)											
I – SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU											
Origine		Moins-values à 12,8%		Imputations sur les PVL.T de l'exercice imposables à 12,8 %							
1		2		3							
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)		N									
		N-1									
		N-2									
		N-3									
		N-4									
		N-5									
		N-6									
		N-7									
		N-8									
		N-9									
		N-10									
II – SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS											
Origine		Moins-values		Imputation sur les plus-values à long terme		Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter				
		à 19% ou 15%	à 19% ou 15% imputables sur le résultat de l'exercice	à 15% ou 19 %							
1		2		3		4		5		6	
Moins-values nettes		N									
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)		N-1									
		N-2									
		N-3									
		N-4									
		N-5									
		N-6									
		N-7									
		N-8									
		N-9									
		N-10									

15.

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

Désignation de l'entreprise : <u>A.COACH</u>					Néant ☒		
I - SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N							
			Sous-compte de la réserve spéciale des plus-values à long-terme				
			taxées à 10%	taxées à 15%	taxées à 18%	taxées à 19%	taxées à 25%
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)		1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2					
Total 1 et 2		3					
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'IS	4					
	- ne donnant pas lieu à complément d'IS	5					
Total 4 et 5		6					
Montant réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)		7					
II - RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS (5ème, 6ème, 7ème alinéas de l'article 39-1-5ème du CGI)							
Montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice	Réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année	Montants prélevés sur la réserve		Montant de la réserve à la clôture de l'exercice			
		Donnant lieu à complément d'impôt	ne donnant pas lieu à complément d'impôt				
1	2	3	4	5			

DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

Désignation de l'entreprise : <u>A. COACH</u>		Néant ☐	
Exercice ouvert le: <u>01/01/2023</u> et clos le: <u>31/12/2023</u>		Données en nombre de mois : <u>12</u>	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel :		YP	0
		YF	0
		YG	0
Effectifs affectés à l'activité artisanale		RL	0
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I – Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		OA	0
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		OK	0
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante		OL	0
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		OT	0
Total 1		OX	0
II – Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OH	0
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		OE	0
Subventions d'exploitation reçues		OF	0
Variation positive des stocks		OD	0
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		OI	0
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		XT	0
Total 2		OM	0
III – Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats		ON	194
Variation négative des stocks		OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		OR	2 170
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		OS	30
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OW	1
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		OG	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante		OY	
Total 3		OJ	2 395
IV – Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée		Total 1 + Total 2 - Total 3	OG -2 395
V – Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF)		SA	-2 395
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE			
Mono-établissement au sens de la CVAE		EV	☐
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)		GX	
Effectifs au sens de la CVAE		EY	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		HX	
Période de référence		GY - GZ	du au
Date de cessation		HR	

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE : A.COACH - SIREN : 794274589				Néant ☐	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE		901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE		903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	
				902	
				904	100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique	Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		Nb de parts ou actions
Adresse :				
Forme juridique	Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		Nb de parts ou actions
Adresse :				
Forme juridique	Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		Nb de parts ou actions
Adresse :				
Forme juridique	Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		Nb de parts ou actions
Adresse :				

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre	MME	Nom complet	ALEXANDRE Patricia		
Nom marital	CARRE		% de détention	100	Nb de parts ou actions
Naissance : Date	02/10/1957	N° Département	51	Commune	EPERNAY
Adresse :				Pays	FRANCE
23 rue Clauzel 75009 PARIS FRANCE					
Titre		Nom complet			
Nom marital			% de détention		Nb de parts ou actions
Naissance : Date		N° Département		Commune	
Adresse :				Pays	

18.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2050-G-SD 2024
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE : [A.COACH - SIREN : 794274589]		Néant ☒
NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE		905

Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention
Adresse :		

Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention
Adresse :		

Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention
Adresse :		

Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention
Adresse :		

Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention
Adresse :		

RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT

Le formulaire récapitulatif des réductions et crédits d'impôt doit être transmis obligatoirement par voie électronique.

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023 ou Année : 2023	
Dénomination de l'entreprise : A.COACH	Néant ☒
SIREN de l'entreprise : SIREN : 794274589	PME au sens communautaire ☐
Régime de l'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n° 2069-RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)	
Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre ☐	
Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)	
Dénomination, SIREN et adresse	

I - RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT NE DONNANT PAS LIEU AU DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES	
Réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos (article 220 undecies A du CGI) cf n°2079-VLO-FC-SD	
Réduction d'impôt pour souscriptions en numéraire au capital des entreprises de presse (article 220 undecies du CGI) cf n°2079-RIP-FC-SD	
Autres créances non reportable et non restituables	
CRÉANCES REPORTABLES	
Réduction d'impôt en faveur du mécénat (article 238 bis du CGI) cf n°2069-M-FC-SD	
Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen	
Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris	
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (Montant total (ligne 1 x 9 %) + (ligne 2 x 9 %) x 10/90 + ligne 3) (article 244 quater C du CGI) cf n°2079-CICE-FC-SD	
dont montant préfinancé	
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	1
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte, des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévues à l'article L 3141-32 du code du travail	2
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	3
Réduction d'impôt collectivités outre-mer (article 151 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)	
Créance d'impôt en faveur des investisseurs institutionnels dans le logement locatif intermédiaire (article 81 de la loi n° 2021-1900 du 30 décembre 2021 de finances pour 2022)	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE	
Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise (article 244 quater M du CGI) cf n°2079-FCE-FC-SD	
Crédit d'impôt pour le rachat d'une entreprise par ses salariés (article 220 nonies du CGI) cf n°2079-RS-FC-SD	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres cinématographiques (article 220 sexies du CGI) cf n°2069-CI-FC-SD	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres audiovisuelles (article 220 sexies du CGI) cf n°2079-AV-FC-SD	
Crédit d'impôt pour dépenses de production de films et d'œuvres audiovisuelles étrangers (article 220 quaterdecies du CGI) cf n°2079-CINT-FC-SD	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises de spectacles vivants musicaux ou de variétés (article 220 quindecies du CGI) cf 2079-SV-FC-SD	
Crédit d'impôt en faveur des représentations théâtrales d'œuvres dramatiques (article 220 sexdecies du CGI) cf 2079-RT-FC-SD	
Crédit d'impôt en faveur des PME pour rénovation énergétique des bâtiments à usage tertiaire (article 27 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles qui n'utilisent pas de produits phytopharmaceutiques à base de glyphosate (article 140 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles disposant d'une certification d'exploitation à haute valeur environnementale (article 151 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)	
Crédit d'impôt au titre des investissements dans l'industrie verte « C3IV » (article 244 quater I)	

II - CRÉDITS D'IMPÔT AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES	
Crédits d'impôt afférents aux valeurs mobilières (article 136 du CGI)	
CRÉANCES REPORTABLES	
Crédit d'impôt pour investissement en Corse (article 244 quater E du CGI) cf n°2069-D-SD	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche (article 244 quater B du CGI) cf n°2069-A-SD	
dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses exposées dans des exploitations situées dans les DOM	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche collaborative "CRC" (article 244 quater B bis du CGI) cf n°2069-A-SD	
CRÉANCES REPORTABLES ET NON RESTITUABLES	
Réduction d'impôt prêt à taux zéro mobilité (article 107 de la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021) cf. n°2078-G- SD	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE	
Crédit d'impôt famille (article 244 quater F du CGI) cf n°2069-FA-SD	
Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique (article 244 quater L du CGI) cf n°2079-BIO-SD	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres phonographiques (article 220 octies du CGI) cf 2079-DIS-SD	
Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art (article 244 quater O du CGI) cf n°2079-ART-SD	
Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo (article 220 terdecies du CGI) cf n°2079-VIDEO-SD	
Crédit d'impôt en faveur des éditeurs d'œuvres musicales (article 220 septdecies du CGI)	
Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique (article 244 quater U du CGI) cf 2078-B-SD	
Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé (article 244 quater V du CGI) cf n°2078-F-SD	
Crédit d'impôt en faveur du remplacement temporaire de l'exploitant agricole (article 200 undecies du CGI) cf n°2079-RTA-SD	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur productif (article 244 quater W du CGI) cf n°2079-CIOP-SD	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur du logement social (article 244 quater X du CGI) cf n°2079-CIOL-SD	
PRÉCISIONS SUR L'UTILISATION DES CRÉDITS D'IMPÔTS :	

III - CAS PARTICULIERS	
CRÉDITS D'IMPÔTS EN CAS DE CESSATION AU TITRE DE L'ANNÉE N	
CRÉDITS D'IMPÔTS AU TITRE DE L'ANNÉE CIVILE N-1, EN CAS D'EXERCICE DE PLUS DE 12 MOIS	